



Site internet : GDSA56.fr
Mail : gdsadumorbihan56@gmail.com

BULLETIN D'ADHÉSION AU GDSA 56

Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Morbihan

Année 2026

N° téléphone : «Téléphone»

«Nom» «Prénom»

«Adresse»

«Adresse_suite»

«Code_postal» «Commune»

N° portable :

E-mail :

Votre N° Apiculteur : «Immatriculation»

Si vos ruches ne sont pas sur la commune où vous habitez, merci d'indiquer le code postal et la commune où elles sont installées : _____

Merci d'apporter les corrections nécessaires à vos données personnelles si elles ne sont pas exactes.

Si l'adresse mail est valide une facture vous sera envoyée.

Dans le tableau ci-dessous, remplissez la ligne qui correspond à votre situation et celles que vous souhaitez.

Dans cette colonne vous devez : - compléter obligatoirement le N d'une ligne - et d'autres lignes si vous le souhaitez	Cotisation de base CB	Calculez la cotisation pour vos N ruches (= CR) Cotisation par ruche x N = CR	Calculez votre cotisation totale = (CB + CR) = CT
Vous avez de 0 à 50 colonies : N =	21,00 €	0,50 € x colonies =	21 € + = , ... €
Vous avez de 51 à 100 colonies : N =	32,00 €	0,30 € x colonies =	32 € + = , ... €
Vous avez de 101 à 300 colonies : N =	43,00 €	0,20 € x colonies =	43 € + = , ... €
Vous avez plus de 301 colonies : N =	74,00 €	0,10 € x colonies =	74 € + = , ... €
		TOTAL À RÉGLER , ... €

FORMATION : Rucher-École du GDSA 56 au Lycée de Kerplouz à AURAY

Le GDSA propose 3 formations : N1 :« Débutants » ; N2 :« Perfectionnement » et R :« Elevage de reines ». Le nombre de places étant limité. Si il y a plus de candidats que de places, ce sont les premiers inscrits qui sont retenus ; ne tardez pas à vous inscrire si vous voulez être retenu.

Ces formations ont lieu 1 samedi par mois, de mars à octobre. Assurez-vous de pouvoir vous libérer pour ces journées. Si il y avait plus de candidats que de places, ce serait dommage de priver un autre candidat qui aurait pu venir à votre place. Les dates provisoires (elles pourront changer en fonction de la disponibilité de la salle de cours) sont :

N1 : 14/03/26 : 14h --> 18h ; 18/04/26 : 09h --> 18h ; 16/05/26 : 9h --> 12h ; 20/06/26 : 9h --> 12h ;
25/07/26 : 14h30 --> 18h ; 19/09/26 : 9h--> 12h ; 10/10/26 : 9h --> 12h30 .

N2 : 28/03/26 : 9h --> 18h ; 25/04/26 : 14h --> 18h ; 16/05/26 : 14h --> 18h ; 20/06/26 : 14h --> 18h ;
25/07/26 : 14h30 --> 18h ; 19/09/26 : 14h--> 18h ; 10/10/26 : 14h --> 18h .

Reines : 02/05/26 : 9h --> 18h .

Remarque 1: Afin de faire bénéficier un maximum de personnes, un adhérent ne peut s'inscrire qu'à une seule formation.

Remarque 2 : Si il y a des candidats qui possèdent déjà des ruches et qui ont extrait du miel, ils peuvent s'inscrire directement à la formation de niveau 2. A eux de décider.

Dans le cas d'une participation en couple, celui-ci paye 1 adhésion + 2 formations.

Formation N1 : Nombre de personnes x 60,00€ : ____ €

Formation N2 : Nombre de personnes x 60,00€ : ____ €

Formation R : Nombre de personnes x 35,00€ : ____ €

Pour la formation au rucher-école, le chèque de 60 € ou de 35 € établi à l'ordre du GDSA 56 est à envoyer avec votre adhésion et le chèque du montant « Total à régler » du tableau de la page 1.

Remarque : Si il y a trop de candidats et que vous n'êtes pas retenu, votre chèque sera détruit.

Fait à : _____ le : __ / __ / 20 . Signature:

Tous les ans de nombreux apiculteurs oublient de signer leur chèque et font des erreurs dans le calcul du total à régler, obligeant le GDSA à leur retourner le chèque, ce qui entraîne une perte de temps et d'argent.

Aussi vérifiez plusieurs fois les sommes dues et le total à régler avant de libellez votre chèque à l'ordre du GDSA 56 sans oublier de le signer. Vous pouvez alors le joindre à ce bulletin et expédier le tout à :

GDSA 56, Danièle CHEPPTELL 8 KERBERT 56500 ST ALLOUESTRE

En adhérent au GDSA, j'adhère à la section apicole de GDS Bretagne reconnu par l'état comme Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) animal.